

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DU BURUNDI

PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES PHASE I (PARE)

RAPPORT D'ACHEVEMENT

DEPARTMENT GOUVERNANCE ET REFORMES
ECONOMIQUES & FINANCIERES

OCTOBRE 2008

TABLE DES MATIERES

Equivalences monétaires, sigles et abréviations	iii
Fiche de Données de base du programme	iv
Résumé analytique	vi
Matrice du cadre logique du programme	ix
I. INTRODUCTION	1
II. OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROGRAMME	1
2.1. Objectifs et description du programme	1
2.2. Origine et formulation du programme	2
2.3. Préparation, évaluation, négociations et approbation	2
III. EXECUTION DU PROGRAMME	2
3.1. Entrée en vigueur et déblocage des tranches du prêt	2
3.2. Matrice des mesures du programme	3
3.3. Rapports concernant le programme	5
3.4. Acquisition des biens et services	6
3.5. Sources de financement et déblocage des tranches du don	6
IV. PERFORMANCE ET RESULTATS DU PROGRAMME	7
4.1. Performances institutionnelles	7
4.2. Performances économiques	7
V. EFFETS DU PROGRAMME	8
5.1. Incidences économiques	8
5.2. Incidences sociales	8
5.3. Incidences sur le genre	9
5.4. Incidences environnementales	9
5.5. Incidences sur l'intégration régionale	9
5.6. Incidences sur la Gouvernance	10
5.7. Evaluation du risque du programme	10
VI. DURABILITE DES EFFETS DU PROGRAMME	10
VII. PERFORMANCE DE LA BANQUE, DE L'EMPRUNTEUR ET DES CO-FINANCIERS	11
7.1. Performance de la Banque	11
7.2. Performance de l'emprunteur	11
7.3. Performance des co-financiers	12
VIII. PERFORMANCE GLOBALE ET NOTATION	12
8.1. Pertinence	12
8.2. Développement institutionnel	13
8.3. Durabilité	13
8.3. Performances globales du programme	14
IX. CONCLUSIONS, LEÇONS ET RECOMMANDATIONS	14
9.1. Conclusions	14
9.2. Leçons à tirer de l'exécution du programme	14
9.3. Recommandations	15
Liste des annexes	
Annexe 1 : Matrice des mesures	8 pages
Annexe 2 : Performance de l'emprunteur	1 page
Annexe 3 : Performance de la Banque	1 page
Annexe 4 : Performance globale du programme	1 page
Annexe 5 : Matrice des recommandations et actions de suivi du programme	1 page
Annexe 6 : Liste des documents consultés	1 page

Le présent rapport a été rédigé par M. M. I. BOUABDALLI économiste principal à OSGE et un consultant à la suite d'une mission effectuée à BUJUMBURA du 8 au 24 mars 2008. M. M. MALLBERG, Economiste, OSGE et M. M. KHOALI ont finalisé le rapport suite à une mission à Bujumbura en 22 Août – 01 Septembre 2008. Pour toute question concernant ce rapport, s'adresser à M. G. NEGATU, Directeur OSGE (poste 2077) et Mme. M. KANGA, Chef de Division, OSGE.2 (poste 2251)

EQUIVALENCES MONETAIRES

A l'évaluation (août 2006)

Au décaissement (décembre 2006)

1UC = 1,45486 \$ E. U
1UC = 1538,82 FBU

1UC = 1,50773 E.U
1UC = 1569,73 FBU

ANNEE FISCALE :

1^{er} janvier – 31 décembre

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque Mondiale
BRB	Banque de la République du Burundi (Banque Centrale)
CNDD	Conseil National de Défense de la Démocratie
COMESA	Marché commun des pays de l'Afrique de l'est et du Sud
COTEBU	Complexe textile du Burundi
CNRS	Commission Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés
CRE	Crédit de relance économique
CSLP	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
CTS	Comité technique de suivi
DARE	Don d'Appui aux Réformes Economiques
DGDP	Direction générale des dépenses publiques
DSP	Document de Stratégie pays
DTS	Droits de tirages spéciaux
EU	Etats Unis
FAD	Fonds africain de développement
FBU	Franc burundais
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et croissance
IDA	Association Internationale pour le Développement
IGE	Inspection générale de l'Etat
IGF	Inspection générale des Finances
OCEBU	Office du Café du Burundi
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PBCE	Plan budgétaire et comptable de l'Etat
PASG	Projet d'appui aux structures de gouvernance
PARE	Programme d'Appui aux réformes économiques
PAGE	Projet d'Appui à la Gestion Economique
PAREG	Programme d'Appui aux réformes économiques et à la gouvernance
PIB	Produit intérieur brut
PIPC	Programme Intérimaire Post –conflit
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
PRCI	Projet de renforcement des capacités institutionnelles
SP-REFES	Secrétaire Permanent des Réformes Economiques Et Sociales
SCEP	Service chargé des entreprises publiques
SIGEFI	Système intérimaire de gestion des finances publiques
SODECO	Société de déparchage et de conditionnement
SOGESTAL	Société de gestion des stations de lavage du café
SOSUMO	Société Sucrière de Mos
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UC	Unité de compte de la Banque africaine de développement
UE	Union européenne

FICHE DE DONNEES DE BASE

1. Titre du programme : Programme d'Appui aux Réformes Economiques

1. Numéro du protocole d'accord de don	2100150008894
2. Donataire	Etat du Burundi
3. Bénéficiaire	Etat du Burundi
4. Organe d'exécution :	Ministère des Finances

2. Données du don

	Prévisions	Réalisations
1. Montant du don	7,30 millions d'UC	7,30 millions d'UC
2. Date d'évaluation	Juillet 2006	21juil-5 août 2006
3. Date de négociation	Novembre 2006	30-31 octobre 2006
4. Date d'approbation	Novembre 2006	7 Novembre 2006
5. Date de signature	Novembre 2006	23 Novembre 2006
6. Date d'entrée en vigueur	Novembre 2006	23 Novembre 2006
7. Date de mission de supervision	N.I	4- 20 décembre 2007
8. Date de revue à mi-parcours	Juin 2007	Non réalisée
9. Date de mission d'audit	Octobre 2007	Non réalisée
10. Date du rapport d'achèvement du Gouvernement	Décembre 2007	24-06-2008
11. Date des missions d'achèvement de la BAD	Février 2008	8 – 24 mars 2008 et 21 août – 01 septembre 2008
12. Date de démarrage	Décembre 2006	Décembre 2006
13. Date de clôture	31 Décembre 2007	31 décembre 2007

3. Sources de financement

Sources de financement	Prévisions		Réalisations	
	Millions d'UC	%	Millions d'UC ¹	%
FMI	25,40	29,70	21,80	23,40
Banque Mondiale	41,20	48,10	40,60	43,60
FAD	7,30	8,50	7,30	7,80
UE	11,70	13,70	23,50	25,20
Total	85,60	100,00	93,20	100,00

4. Décaissement du Prêt de la BAD

Décaissement	Prévisions		Réalisations		Ecart Millions d'UC
	Date	Millions d'UC	Date	Millions d'UC	
Entrée en vigueur	Nov.2006		16 Nov.2006		
Tranche unique	Déc. 2006	7,3	31 Déc. 2006	7,30	0,00
Total		7,3		7,30	0,00

¹ Les différences entre les prévisions et les réalisations sont dues aux variations de taux de change. Sauf pour l'UE qui a augmentée son appui budgétaire.

5. Indicateurs de performance

1- Reliquat en %	0
2- Retard par rapport au calendrier	
Décalage par rapport à l'entrée en vigueur	0
Décalage par rapport à la date d'achèvement	0
Décalage par rapport au dernier décaissement	0
3- Etat d'exécution du programme	Non satisfaisant
4- Indicateur d'achèvement	Non satisfaisant
5- Performance institutionnelle	Non satisfaisant
6- Rapport d'achèvement	Disponible (24-06-2008)
7- Rapport d'audit	Disponible (24-06-2008)

6. Informations sur les missions

Missions	Dates	Nombre de missions	Nombre de personnes	Composition	Homme/ Semaine
1 Identification/ préparation	24 mai au 10 juin 2005	1	2	1 Economiste finances publiques 1 économiste	2,2* 2,2 *
2 Evaluation	21juil au 5 août 2006	1	3	1 Economiste finances publiques 1 Chargé de programme 1 consultant macro-économiste	2,0 2,0 2,0
3 Supervision				1 Economiste finances publiques 1 Consultant macro-économiste	1,0 2,0
4 Revue à mi-parcours	néant				
5 Audit	néant				
6 RAP		2	2	1 Economiste Finances publiques 1 Consultant	3,0 3,0

*L'identification et la préparation ont été réalisées dans le cadre de la mission d'élaboration du DSP 2005-2007

7. Bilan sur les décaissements

Décaissements	Prévisions à l'évaluation	Réalisations
1 Décaissement total	7,3 millions d'UC	7,3Millions d'UC

RESUME ANALYTIQUE

INTRODUCTION

1. Le Burundi, dans un contexte de pays post-conflit, s'est engagé depuis 2001 dans la mise en œuvre d'une série de programmes de réformes avec l'appui des partenaires au développement. Le Programme d'appui aux réformes économiques phase I a été mis en place dans une suite logique du programme d'appui aux réformes économiques et à la gouvernance (PAREG 2004-2005). Le PARE s'inscrit également dans le cadre d'une concertation avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Union européenne. L'objectif du rapport est de rendre compte de l'exécution du PARE, de tirer des conclusions sur sa mise en œuvre et de formuler des recommandations en vue d'une plus grande efficacité des programmes futures. Il est le résultat de l'exploitation des données collectées au siège de la Banque à Tunis et en République du Burundi au cours des missions effectuées à Bujumbura du 8 au 24 mars 2008 et du 21 août – 01 septembre 2008. Il est structuré selon le format en vigueur.

OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU PROGRAMME

2. Le programme de réformes économiques (PARE I) avait pour but de réduire les déséquilibres macroéconomiques et poursuivre les réformes financières et structurelles nécessaires à la relance d'une croissance durable de l'économie. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants : i) une croissance du PIB réel de 6% en 2007 ; ii) un taux d'inflation ramené à 4% à partir de 2007 ; iii) un déficit budgétaire global hors dons de 22,8% du PIB en 2006 et de 21,9% du PIB en 2007 ; et iv) la stabilisation du déficit courant hors dons à 37,8% du PIB en moyenne en 2006-2007. La réalisation de ces objectifs étaient sujet à la mise en œuvre de plusieurs mesures regroupées autour des composantes décrites dans la lettre de politique du Gouvernement comme suit : i) le renforcement de la gestion des finances publiques ii) la conduite prudente de la politique monétaire et de change ; iii) le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et le développement du secteur privé ; et iv) la promotion de l'emploi pour lutter contre la pauvreté.

SOURCES DE FINANCEMENT ET DEBLOCAGE DES TRANCHES DU DON

3. Le financement prévisionnel du programme s'élevait à 85,6 millions d'UC, soit 124,6 millions de dollars E.U. Les ressources effectivement décaissées pour le programme s'élevaient à 93,2 millions d'UC. Le don du FAD adossé à un appui à la balance des paiements, décaissé en une tranche s'élevait à 7,3 millions d'UC, soit 10,6 millions de dollars E.U. Le financement effectif des autres partenaires au développement s'élevait globalement à 85,9 millions d'UC dont 40,6 millions d'UC pour la Banque Mondiale, 23,5 millions d'UC pour l'Union Européenne (UE) et 21,8 millions d'UC pour le Fonds Monétaire International (FMI).

EXECUTION DU PROGRAMME

4. Le protocole d'accord du don a été signé le 23 novembre 2006. Le don a été mis en vigueur à la même date après avoir rempli sans difficulté les cinq (05) conditions spécifiques au décaissement de l'unique tranche de 7,3 millions d'UC en plus des conditions générales.

5. Dans l'ensemble, l'exécution du programme n'a pas été satisfaisante. Le bilan de l'exécution de la matrice des mesures indique que sur les quarante (40) mesures que comporte le programme, onze ont été réalisées intégralement, quatorze sont en cours de réalisation et quinze n'ont pas été réalisées. Les mesures en cours de réalisation, en raison de leur état d'exécution très avancé, peuvent être assimilées aux mesures réalisées. En tenant compte de ces deux catégories de réalisation, le taux global d'exécution du programme est de 62,5 %.

Pour la composante A « renforcement de la gestion des finances publiques », huit mesures sont intégralement réalisées, quatre sont en cours de réalisation et huit n'ont pas été réalisées. Pour la composante B « soutien au développement du secteur privé », trois mesures sont réalisées intégralement, dix sont en cours de réalisation et sept n'ont pas été réalisées. L'état d'exécution détaillé par composante et sous-composante est indiqué dans l'annexe 1.

PERFORMANCE GLOBALE

6. Bien que l'exécution du programme n'ait pas été satisfaisante, force est de constater que le niveau moyen des indicateurs macro-économiques en 2006-2007 marque une amélioration par rapport aux deux années précédentes. Les résultats positifs au niveau macro-économique s'expliquent entre autre par la mise en œuvre des programmes des autres bailleurs, dont le FMI et la Banque mondiale et par une conjoncture favorable. Ceci souligne l'importance de renforcer la coordination avec les autres bailleurs dans la mise en place et l'exécution des programmes d'appuis. Toutefois, il faut reconnaître que les résultats obtenus demeurent fragiles comme le montrent les contreperformances en 2007. L'impulsion d'une croissance durable et soutenue exige du Gouvernement des efforts importants et continus pour poursuivre son programme de réforme. En fin, sur la base des critères retenus et des notes assorties, la performance globale du programme est jugée non satisfaisante et s'explique par plusieurs facteurs : i) le grand nombre de mesures (40) à réaliser en une année ; ii) des mesures d'une complexité inégale et à enjeux inégaux; iii) une formulation peu précise pour certaines mesures ; iv) la prise en compte insuffisante des préalables pour la réalisation de certaines mesures ; v) les faiblesses institutionnelles du pays ; vi) l'instabilité politique qu'a connue le pays au courant de l'année 2007 (remaniements ministériels et blocage parlementaire) ; vii) un faible suivi de la part de la Banque ; viii) la multiplicité d'indicateurs de performance tenant peu compte des lacunes de l'appareil statistique disponible et la non fixation des niveaux de certains indicateurs rendaient difficile le suivi adéquat du programme ; ix) le manque de coordination au niveau des structures nationales chargées du suivi du programme ; et x) une faible coordination avec les autres partenaires au développement. Il en résulte une note finale de 1,4 pour la performance globale².

CONCLUSIONS

7. Si la mise en œuvre du PARE I a donné des résultats globalement satisfaisants au plan macro-économique en 2006 et 2007, il n'en reste pas moins que ces performances demeurent inférieures aux objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et que la mise en œuvre du programme est globalement non satisfaisante. En effet, outre l'instabilité politique qui a marqué le pays en 2007, les faiblesses des capacités humaines ont constitué un handicap majeur à la réalisation de toutes les mesures prévues dans le programme. En conséquence, l'économie continue de présenter des faiblesses qui ne peuvent garantir une croissance durable pour l'atteinte des OMD et la réduction significative de la pauvreté. C'est pour cette raison qu'afin de consolider les acquis des réformes déjà entamées et amplifier leur impact sur l'incidence de la pauvreté, le Gouvernement burundais devra poursuivre dans le cadre des prochains programmes, les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et à favoriser le développement du secteur privé. Afin d'atteindre un meilleur résultat le nouveau programme de réforme devra être davantage ciblé et les mesures mieux formulées en prenant en compte leur complexité et les étapes nécessaires pour les réaliser. Il devra également mieux tenir compte des faiblesses institutionnelles du pays ainsi que inciter à un meilleur suivi de la part de la Banque.

² La notation suivante est utilisée: 1) très insatisfaisant; 2) insatisfaisant; 3) satisfaisant; 4) très satisfaisant

LECONS

8. De l'examen de la conception et de l'exécution du programme, cinq leçons principales ont été tirées : i) dans une situation post-conflit, il est plus adapté d'opter pour une approche multi-annuelles et multi-tranches ; ii) les programmes de réformes et les mesures choisies doivent être bien ciblés, élaborés en partenariat avec les autres bailleurs et le gouvernement ; iii) les mesures doivent être choisies en prenant en compte leurs complexités et les préalables de mise en œuvre exigés ainsi que les capacités institutionnelles du pays ; iv) les programmes de réformes doivent être accompagnés par des appuis institutionnels adéquats ainsi que d'une assistance technique ciblée ; et v) le suivi par la Banque de la mise en œuvre du programme doit être régulier.

RECOMMANDATIONS

9. Pour la Banque, il est recommandé de :

- i) de continuer à apporter son appui aux réformes économiques au Burundi, notamment à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la gouvernance, et améliorer la coordination avec les autres bailleurs de fonds notamment en intégrant le Cadre de Partenariat et en élaborant des programmes multi-annuels et multi-tranches ;
- ii) être plus présente sur le terrain lors des prochains programmes de réformes structurelles notamment par une participation plus active de la part du Bureau de Représentation de la Banque au Rwanda dans le suivi du programme et la participation dans les réunions de revue dans le Cadre du Partenariat ;
- iii) élaborer un programme de réforme mieux ciblé, mieux formuler les mesures et prendre davantage en compte leur complexité et les préalables nécessaires pour les réaliser et tenir compte des faiblesses institutionnelles et identifier les indicateurs synthétiques adéquats pour suivre les résultats et évaluer les performances du programme ;
- iv) assister techniquement et financièrement le gouvernement pour mettre en œuvre un nouveau programme de réforme assorti d'un financement spécifique pour le renforcement institutionnel et d'une assistance technique adaptée.

10. Pour l'Emprunteur, il est recommandé de :

- i) consolider la stabilisation macro-économique et poursuivre les réformes entreprises, notamment pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé;
- ii) renforcer la coordination de la mise en œuvre des réformes au sein du gouvernement ;
- iii) hiérarchiser les priorités; se concentrer sur les réformes et les mesures clés et poursuivre l'approche de programmation de mesures à moyen terme notamment par l'introduction d'un programme triennal d'actions prioritaires glissant ;
- iv) mettre en place un cadre institutionnel pour le suivi et l'évaluation des réformes.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES (PARE) AXE SUR LES RESULTATS

Pays : République du Burundi
 Date récapitulative : Août 2006
 Equipe de conception : MM A.A. BA Economiste pays ORWB et le Consultant macro-économiste

Hierarchie des Objectifs	Résultats attendus par composante et thèmes correspondants	Couverture	Indicateur de performance Source et méthode	Echéancier indicatif pour la réalisation des objectifs	Hypothèse/Risques	Evolution effective des indicateurs 2004 à 2007
But du secteur/thème	Secteur/Thème Résultats à long terme	Bénéficiaires	Indicateurs Résultats à long terme	Indicateurs cibles et échéancier		
Soutenir les conditions d'une croissance durable, telles que décrites dans le CSLP	<p>- Réduction de l'incidence de la mauvaise gestion économique et financière</p> <p>- Accroissement de la contribution du secteur privé dans le PIB</p>	Population burundaise	<p>i) Atteindre une croissance d'au moins 6% en 2007</p> <p>ii) Un cadre moderne et actualisé du secteur privé est mis en place (codes des investissements, code du commerce, loi sur les faillites)</p> <p><u>Source</u> : Statistiques nationales, rapports des Institutions de contrôle interne et externe ; rapports de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'agriculture Rapports de revue du programme par les Institutions de Bretton Woods</p>	<p>i.i) Accroissement de la performance en matière de gestion économique et financière en 2007</p> <p>i.ii) Amélioration de l'impact des dépenses publiques sur la croissance et la réduction de la pauvreté en fin 2007</p> <p>ii) Accroissement de l'attraction des investissements privés directs extérieurs dans le pays et épanouissement du secteur privé national à partir de fin 2007</p>	<p>- Fragilité de la stabilité sociopolitique du pays</p> <p>- Faiblesses des capacités institutionnelles du pays ;</p> <p>- Vulnérabilité de l'économie burundaise aux chocs extérieurs et aux conditions climatiques notamment en ce qui concerne les principaux produits de base (café, thé et coton)</p>	<p>i.i) Croissance du PIB réel : 6,1% en 2006 ; 3,6 % en 2007 ; Solde budgétaire global hors dons : -19,4 % du PIB en 2006 et -22,7% du PIB en 2007 contre un objectif de 22,4% du PIB pour la période ; Déficit courant extérieur hors transferts officiels: 35,6% du PIB en 2006 et 37,5% du PIB en 2007 contre un objectif de 37,8% du PIB.</p> <p>i.ii) Impact limité en raison du fléchissement de la croissance du PIB en 2007 ; 68 % de la population en dessous du seuil de pauvreté en 2006 IDH</p> <p>ii) Investissements directs extérieurs : 15 millions de \$ E.U en 2006 et 11,6 millions de \$ E.U en 2007 - Investissements privés : 8% du PIB en 2006 et 8,9% du PIB en 2007</p>

Hiérarchie des Objectifs	Résultats attendus par composante et thèmes correspondants	Couverture	Indicateur de performance Source et méthode	Echéancier indicatif pour la réalisation des objectifs	Hypothèse/Risques	Evolution effective des indicateurs 2004 à 2007
<p>1.- Renforcer la transparence et la discipline budgétaires</p>	<p>1.1- La gestion budgétaire est informatisée au niveau des quatre phases de la chaîne des dépenses (engagement, liquidation, ordonnancement et paiement)</p> <p>1.2- Indépendance des organes de contrôle est renforcée</p> <p>1.3- Le cadre des dépenses à moyen terme est opérationnel pour les ministères sociaux et de l'agriculture</p> <p>1.4-La passation des marchés publics est devenue plus transparente</p>	<p>- Population burundaise</p> <p>- Commission des finances des deux Chambres du Parlement et la Cour des comptes, ainsi que IGF/IGE</p> <p>- Ministères sociaux (Education, Santé) et Ministère de l'agriculture</p> <p>-opérateurs économiques soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics</p> <p>- Les couches vulnérables de la population (femmes et enfants)</p>	<p>1.i) Le délai du circuit de la chaîne des dépenses est réduit d'au moins de moitié</p> <p>1.ii) L'unicité de caisse de l'Etat est restaurée</p> <p>1.iii) La performance des ministères ayant adopté le cadre des dépenses à moyen terme mesurée par les contrôles de performance de la Cour des comptes</p> <p>Source : Rapport du Comité de suivi des réformes au Ministère des Finances, Rapports de revue du programme et Rapports de contrôle de la Cour des Comptes</p> <p>iv) Le délai de confection et de traitement des dossiers d'appels d'offres pour les marchés publics est réduit</p> <p>v) le nombre des audits des marchés publics qui était pratiquement nul s'est accru.</p>	<p>1.i) Nombre de dossiers engagés et ordonnancés traités par semaine s'est accru de 15% en 2006 et de 25% en 2007</p> <p>1.ii) En 2007, le nombre de comptes du Trésor dans les banques commerciales est réduit au minimum</p> <p>1.iii) A partir de 2006, les rapports budgétaires trimestriels sont transmis régulièrement à la Cour des Comptes et aux Commissions des finances des deux Chambres du Parlement</p> <p>1.iv) Une revue conjointe Gouvernement /Partenaires au développement de la performance de la gestion des finances publiques a eu lieu avant fin 2007</p> <p>1.v) 40% de baisse des mauvaises pratiques de gestion à partir de 2007</p> <p>1.vi) Le délai moyen d'examen et de visa des marchés publics par la Direction du Budget-Contrôle Financier passe de 6 jours en 2005 à 4 jours en 2006, 3 jours en 2007</p> <p>1.vii) Les audits des marchés publics augmentent de 25% en 2007 et de 50% en 2008</p>		<p>1.i) Non disponible</p> <p>1.ii) 128 comptes ont été fermés au cours de 2006-2007</p> <p>1.iii) Rythme régulier dans l'élaboration et la transmission de ces rapports</p> <p>1.iv) Non réalisée</p> <p>1.v) Non disponible</p> <p>1.vi) Non disponible</p> <p>1/vii) Non disponible</p>

Hierarchie des Objectifs	Résultats attendus par composante et thèmes correspondants	Couverture	Indicateur de performance Source et méthode	Echéancier indicatif pour la réalisation des objectifs	Hypothèse/Risques	Evolution effective des indicateurs 2004 à 2007
2.- Améliorer la qualité des dépenses publiques	2.1 La structure des dépenses publiques reflète désormais les priorités d'actions du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté	- Le secteur privé	2. i) Les dépenses en faveur des pauvres par rapport aux dépenses budgétaires totales sont en augmentation en 2006 et en 2007 en comparaison de la situation en 2005 et 2006 respectivement.	2.i) En 2006 accroissement de 10% et de 5% des dépenses en faveur de l'Education et de la Santé respectivement.		2.i) Non disponible
	2.2 L'impact des dépenses publiques sur les groupes vulnérables de la population est désormais l'un des critères d'allocation des ressources publiques	idem	Source : Rapport d'évaluation de performance de la Cour des Comptes, Rapport du Comité ad hoc PPTe et de revue du Programme	2.ii) La part des dépenses de pauvreté dans le Budget passe de 33,6% en 2005 à 35,5% en 2006 et en 2007		2.ii) Réalisé : 36% en 2006 et 38% en 2007
3.- Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises privées, source de création d'emplois	3.1- Le Code des investissements révisés, le Code du travail, le Code du Commerce sont mis en place	idem	3.i) Les nouveaux Codes des investissements, du commerce, du travail et des sociétés privées et publiques sont disponibles et peuvent être consultés	3.i) Le nombre de création de nouvelles entreprises par an privées s'est accru en fin 2007		3.i) Non disponible (Difficultés de connaître les entreprises effectivement créées sans le rapprochement des fichiers des services des impôts et celui du registre de commerce).
	3.2- L'Agence de promotion des Investissements et des Exportations avec en son sein, le guichet unique pour les opérateurs économiques est mise en place	idem	Source : Ministère des Finances, Ministère du Commerce et de l'industrie, Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi	3.ii) Le taux d'investissements bruts du secteur privé passe de 4,2% en 2005 à 6,5% en 2006 et à 8,0% en 2007		3.ii) Non disponible
	3.3- Le Code des sociétés privées et publiques est mis à jour	idem	3.ii) La loi sur la politique nationale de l'emploi est adoptée	3.iii) Au moins 30% des litiges commerciaux sont réglés par le Centre d'Arbitrage à partir de 2007		3.iii) Non disponible
	3.4- Le Centre d'arbitrage est renforcé	La population du pays en âge de travailler	Source : Journal officiel de la République du Burundi	3.iv) En 2007, les décrets d'application de la loi sur la politique nationale de l'emploi sont adoptés par le Gouvernement		3.iv) Non réalisé
	3.5 Le Tribunal de Commerce est renforcé			3.v) En 2007/2008 les dispositions de la loi sur la		3.v) Non réalisé

H hiérarchie des Objectifs	Résultats attendus par composante et thèmes correspondants	Couverture	Indicateur de performance Source et méthode	Echéancier indicatif pour la réalisation des objectifs	Hypothèse/Risques	Evolution effective des indicateurs 2004 à 2007	
	3.6- La conduite de l'Etude sur le climat des investissements a démarré 3.7 Le cadre légal du marché du travail est modernisé et plus incitatif à l'embauche			politique de l'emploi sont appliquées dans tous les secteurs de l'économie			
Activités/Ressources	Résultats à court terme	Bénéficiaires	Indicateurs Résultats à court terme	Indicateurs cibles et échéancier			
- Signature de l'Accord de don - Adoption de textes législatifs et réglementaires (Loi, Décrets, Arrêtés Ordonnances, et Circulaires) Système de suivi, évaluation et supervision - Audit du compte spécial	- Exécution efficace du programme en respectant le calendrier prévisionnel et les règles et procédures de la Banque Source de financement :millions d'UC FAD : 7,3 BM : 41,2 FMI : 25,4 UE 11,7 Total 85,6	-Population burundaise	- Nombre de mesures de réformes mises en œuvre à mi parcours de la période d'exécution du Programme et à la fin de l'exécution. Source : -Rapport d'audit du compte spécial, Rapport du suivi de l'exécution du programme	-50% des mesures sont mises en œuvre à mi-parcours - 90 à 95% des mesures appliquées à la fin du Programme		Non disponible (Pas de mission à mi-parcours) 62.5% sont réalisées ou en cours de réalisation	
						Source de financement : millions d'UC FAD 7,3 BM 40,6 FMI 21,8 UE 23,5 Total 93, 2	

INTRODUCTION

1.1 Les conflits sociopolitiques du pays pendant près d'une décennie se sont traduits par une détérioration généralisée de l'économie burundaise. C'est ainsi que de nombreux indicateurs macroéconomiques tels que le PIB par habitants, le taux d'investissement global, et l'aide extérieure par rapport au PIB, ont connu une forte régression entre 1993 et 2001, parallèlement à un alourdissement de l'endettement extérieur du pays. L'amélioration de la situation sociopolitique à partir de 2001 avec la mise en place des institutions de transition, notamment le Gouvernement et le Parlement, avait permis dans le domaine économique l'élaboration et l'exécution de plusieurs programmes soutenus par les principaux partenaires au développement durant la période 2001-2007.

1.2 Dans ce contexte, et après plusieurs années de suspension de ses activités opérationnelles au Burundi, la Banque a financé, au cours de la période 2004-2007, le Programme d'Appui aux Réformes Economiques et à la Bonne Gouvernance (PAREG 2004-2005) et le Programme d'appui aux réformes économiques (PARE I 2006-2007). Ces interventions étaient destinées à soutenir les réformes menées par le Gouvernement dans le cadre du Programme de réformes économiques 2004-2006 et du Programme Economique du Gouvernement (PEG) 2006-2008.

1.3 L'objectif du présent rapport est de rendre compte de l'exécution du PARE I, de tirer des conclusions sur sa mise en œuvre et de formuler des recommandations en vue d'une plus grande efficacité des programmes futurs. Il est le résultat de l'exploitation des données collectées au siège de la Banque à Tunis et en République du Burundi au cours des missions effectuées à Bujumbura du 8 au 24 mars 2008 et du 21 août au 1 septembre 2008. Il est structuré selon le format en vigueur.

II OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROGRAMME

2.1 Objectifs et description du programme

2.1.1 S'inscrivant dans les orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) complet adopté par le Gouvernement en 2006, le programme des réformes économiques (PARE I) avait pour but de réduire les déséquilibres macroéconomiques et poursuivre les réformes financières et structurelles nécessaires à la relance d'une croissance durable de l'économie. L'atteinte de ce but était sous-tendu par les objectifs spécifiques suivants : i) une reprise de la croissance économique pour atteindre un taux d'accroissement du PIB réel de 6 % en 2007 ; ii) un taux d'inflation ramené à 4% à partir de 2007 ; un déficit budgétaire global hors dons passant de 22,8 % du PIB en 2006 à 21,9 % du PIB en 2007 ; la stabilisation du déficit courant hors dons à 37,8 % du PIB en moyenne en 2006-2007. La réalisation de ces objectifs requerrait la mise en œuvre de plusieurs mesures regroupées autour des composantes décrites dans la lettre de politique du Gouvernement comme suit : i) le renforcement de la gestion des finances publiques ; ii) la conduite prudente de la politique monétaire et de change ; iii) le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et le développement du secteur privé ; et iv) la promotion de l'emploi pour lutter contre la pauvreté.

2.1.2 Les mesures bénéficiant de l'appui de la Banque sont regroupées autour des composantes suivantes : A) le renforcement de la gestion des finances publiques avec quatre sous-composantes : i) la modernisation du cadre juridique et institutionnel ; ii) la réforme des procédures d'élaboration du budget de l'Etat ; iii) l'amélioration de la gestion budgétaire et

des dépenses sur la pauvreté ; et iv) le renforcement du contrôle interne et externe de la gestion des finances publiques ; et B) le soutien au développement du secteur privé avec quatre sous-composantes : i) le renforcement du cadre juridique et réglementaire des affaires ; l'amélioration du climat des investissements ; ii) le désengagement de l'Etat des secteurs productifs ; iii) la mise en place d'un cadre institutionnel favorisant la promotion de l'emploi.

2.2. Origine et formulation du programme.

2.2.1 Le PARE I constitue, après le Programme d'Appui aux Réformes de la Gouvernance (PAREG) une seconde étape du réengagement de la Banque au Burundi après une longue période de suspension de sa coopération avec le pays. Il a été initié dans un contexte où les nouvelles autorités élues s'étaient engagées avec le soutien de la Communauté internationale à créer les conditions nécessaires pour la consolidation de la paix et l'impulsion de la croissance. C'est dans cet élan de reprise des opérations avec les partenaires au développement que la Banque, en concertation avec le Gouvernement et les bailleurs de fonds, notamment les institutions de Bretton-Woods et l'Union européenne, a ciblé son appui et formulé son programme.

2.3. Préparation, évaluation, négociation et approbation du programme.

2.3.1 L'identification du PARE I a été effectuée, lors de la mission du dialogue du DSP 2005-2007. La mission de préparation s'est déroulée du 24 mai au 10 juin 2005. Le Programme a été évalué du 21 juillet au 5 août 2006 avec une équipe de trois experts dont un économiste pays. Les négociations de l'accord de don ont eu lieu à l'Agence Temporaire de la Banque à Tunis les 30 et 31 octobre 2006. Elles ont porté essentiellement sur les modalités d'acquisition des biens et services, de décaissements et les conditionnalités du don. Le don, d'un montant de 7,3 millions d'UC a été approuvé le 7 novembre 2006 par le Conseil d'administration du Fonds africain de développement.

III EXECUTION DU PROGRAMME.

3.1 Entrée en vigueur et déblocage de l'unique tranche du don

3.1.1 Le protocole d'accord du don a été signé le 23 novembre 2006. Le don a été mis en vigueur à la même date après la satisfaction des cinq conditions spécifiques au déblocage de l'unique tranche de 7,3 millions d'UC en plus des conditions générales. Ces conditions spécifiques étaient les suivantes : i) fournir la preuve de l'ouverture d'un compte spécial en devises auprès de la Banque centrale du Burundi, destiné à recevoir exclusivement les ressources du Don au titre du PARE ; ii) transmettre au Fonds les rapports d'exécution budgétaire des deux premiers trimestres 2006 à partir des états d'exécution du SIGEFI (crédits ouverts, engagements, liquidations, ordonnancements et paiements); iii) fournir la preuve de l'adoption par le Conseil des Ministres du projet de Code des marchés publics révisé ; iv) transmettre au Fonds le plan détaillé 2006-2008, adopté par le Gouvernement, pour la mise en œuvre de la réforme du secteur café qui portera notamment sur le traitement de la dette du secteur et la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel approprié au secteur libéralisé et privatisé ; et v) transmettre au Fonds la preuve du commencement de l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis du secteur privé, (tels qu'ils ont été confirmés par l'audit indépendant), dans les limites de l'allocation budgétaire 2006, conformément à la stratégie retenue avec le FMI. L'examen de ces conditions montre leur caractère peu contraignant, qui a facilité le déblocage de l'intégralité du don.

3.2 Matrice des mesures

3.2.1 La matrice était constituée de quarante mesures dont vingt (20) pour la composante A « renforcement de la gestion des finances publiques » et vingt (20) pour la composante B « soutien au développement du secteur privé ». L'exécution des mesures assorties au programme est insatisfaisante. Sur les quarante (40) mesures prévues, onze (11) ont été réalisées intégralement, quatorze (14) sont en cours de réalisation et quinze (15) n'ont pas été réalisées. Les mesures en cours de réalisation, en raison de leur état d'exécution très avancé, peuvent être assimilées aux mesures réalisées. En tenant compte de ces deux catégories de réalisation, le taux global d'exécution du programme est de 62,5 %. Pour la composante A « renforcement de la gestion des finances publiques » huit (08) mesures sont intégralement réalisées, quatre (04) sont en cours de réalisation et huit (08) n'ont pas été réalisées. Pour la composante B « soutien au développement du secteur privé », trois (03) mesures sont réalisées intégralement, dix (10) sont en cours de réalisation et sept (07) n'ont pas été réalisées. L'état d'exécution détaillée par composante et sous-composante est indiqué dans l'annexe 1 et est résumé dans les paragraphes qui suivent.

A Renforcement de la gestion des finances publiques

3.2.2 **Modernisation du cadre juridique et institutionnel.** L'objectif assigné à cette sous-composante était de palier les insuffisances du cadre de gestion des finances datant de 1964. La seule mesure prévue à cet effet est en cours de réalisation ; il s'agit de l'adoption par le Parlement du projet de loi organique des finances publiques qui est prévue pour fin 2008, soit un retard probable de plus d'un an par rapport aux prévisions initiales.

3.2.3 **Réforme des procédures d'élaboration du budget de l'Etat.** L'objectif visé à travers cette sous-composante était de rationaliser davantage le processus d'élaboration du budget et de réaliser son exhaustivité. Six (06) mesures étaient prévues pour atteindre cet objectif. Trois (03) de ces mesures ont été réalisées ; il s'agit de : i) l'intégration dans le Budget de l'Etat, de toutes les recettes propres du Burundi ainsi que les aides extérieures et toutes les dépenses y afférentes. Cette mesure a été réalisée à travers la consolidation du budget ordinaire et du budget d'investissement dans la loi budgétaire de 2008 ; ii) l'amélioration du processus de préparation du budget en intégrant en amont le cadrage macro-économique et en indiquant les objectifs poursuivis avec des indicateurs de résultat. Cette mesure a été réalisée avec l'application d'un décret qui définit le contenu de la lettre de cadrage budgétaire et l'introduction, dans la préparation budgétaire 2009 de plafonds de crédit pour les Ministères sectoriels ; et iii) s'arrêter définitif, à quelques exceptions près convenues avec le FMI, de la prolifération des comptes bancaires particuliers ; et l'unicité de la Caisse de l'Etat. Cette mesure a été réalisée avec la fermeture de plus de 128 comptes en 2006-2007. L'achèvement du processus est prévu avant fin 2008.

3.2.4 **Amélioration de la gestion budgétaire et de l'impact des dépenses sur la pauvreté.** L'objectif assigné à cette sous-composante est d'assurer la transparence de la gestion et d'améliorer la qualité des dépenses. Six (06) mesures étaient prévues pour l'atteinte de cet objectif. Trois (03) mesures ont été réalisées. Ce sont : i) l'approbation par le Ministre des finances du plan d'action pour le renforcement de l'administration des impôts et la préparation pour l'introduction de la TVA ; ii) le renforcement de l'orientation pro-pauvre du Budget en soumettant au Parlement un Budget 2007 reflétant un accroissement de la part des dépenses en faveur des pauvres par rapport aux dépenses totales en comparaison de la situation en 2006 et conformément aux objectifs du CSLP ; et iii) la Préparation et la

soumission au Parlement du nouveau Code des marchés. Une mesure est en cours de réalisation. Il s'agit de préparer un rapport sur l'exécution des dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté ainsi que des dépenses PPTE et le soumettre au Comité créé à cet effet. Deux mesures n'ont pas été réalisées. Il s'agit de : i) achever l'élaboration du Manuel des procédures budgétaires et comptables ; la réalisation de cette dernière mesure est subordonnée à l'adoption de la nouvelle organique des finances publiques ; et ii) implanter une comptabilité matière simplifiée dans les services chargés de l'acquisition des biens de l'Etat. Il convient de souligner que parmi les mesures mises en œuvre, le nouveau Code des marchés a été promulgué le 4/2/2008, soit un an de retard par rapport aux prévisions, situation qui s'explique essentiellement par des facteurs politiques. La mise en application de ce code est prévue pour octobre 2008.

3.2.5 Renforcement du contrôle interne et externe de la gestion des finances publiques. Cette sous-composante visait à assurer une gestion des ressources publiques et à lutter efficacement contre les malversations financières et économiques. Pour l'atteinte de cet objectif, sept (07) mesures étaient prévues dans le programme. Durant l'exécution du programme deux (02) mesures ont été réalisées : i) Soumettre au Parlement les Comptes audités de 2005 par la Cour des Comptes (décembre 2006) ; et ii) Soumettre au Parlement les Comptes audités de 2006 (décembre 2007). La mesure relative au renforcement des capacités opérationnelles de l'IGF/IGE est en cours de réalisation. Trois mesures n'ont pas été mises en œuvre : i) mettre en place des Ministères à enjeu financière importants des services de contrôle interne et renforcer leurs capacités ; ii) formaliser une coordination entre toutes les structures de contrôle ; et iii) mettre en place au sein du pouvoir exécutif comme du pouvoir législatif des organes de suivi des recommandations contenues dans les rapports de l'IGF/IGE et de la Cour des Comptes.

B Soutien au développement du secteur privé

3.2.6 Renforcement du cadre juridique et réglementaire des affaires. Pour cette sous-composante, l'objectif assigné était de promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises. Neuf (09) mesures étaient assorties à cet objectif. Parmi ces dernières, six (06) mesures, dont deux (02) concernant les Codes du commerce et des sociétés privées, sont en cours de réalisation. La finalisation des textes relatifs à ces Codes leur transmission au parlement pour adoption est prévue avant la fin de l'année 2008. Une seule mesure, celle relative à la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés du secteur privé a été réalisée. Enfin, deux mesures n'ont pas été réalisées ; il s'agit de : i) la mise en place de l'Agence de promotion des Investissements et des Exportations (APIE) avec en son sein le Guichet unique pour assurer tous les services au profit des opérateurs économiques privés ; ii) la mise à jour de l'Arrêté N° 05/VP/03 du 31/10/2003 portant nomination des membres du Comité de concertation tripartite des secteurs publics, privés et des consommateurs et son application. Parmi les mesures réalisées de cette sous-composante il convient de souligner l'importance de l'apurement des arriérés du secteur privé qui constituait une condition du déblocage du don. Le montant global des différents paiements effectués n'est pas indiqué. Néanmoins toutes les créances inférieures à 100 millions de BIF ont été payées ; les créances supérieures à 100 millions de BIF seront converties en obligations, processus en cours de réalisation.

3.2.7 Amélioration du climat des investissements. Cette sous-composante visait à rendre plus attractives les conditions d'investissements et des affaires au Burundi. Deux (02) mesures, notamment la réalisation d'une étude sur le climat des investissements et la mise en application des recommandations de ladite étude étaient prévues pour l'atteinte de cet objectif.

Ces mesures sont en cours de réalisation, le rapport provisoire étant en cours d'examen au niveau du gouvernement.

3.2.8 Désengagement de l'Etat des secteurs productifs. Cette composante visait à réduire l'importance relative des entreprises publiques dans les secteurs productifs. A cet effet, quatre (04) mesures étaient prévues. Une seule mesure a été mise en œuvre. Trois (03) mesures dont la vente de 50 % des stations de lavage de café ne sont pas réalisées. La mise en œuvre de cette dernière mesure est subordonnée à l'adoption d'une stratégie de privatisation qui n'est pas encore définie

3.2.9 Mise en place d'un cadre institutionnel favorisant la promotion de l'emploi. L'objectif visé à travers cette sous-composante. était de favoriser la création d'emplois dans un cadre juridique approprié. Pour la réalisation de cet objectif, Cinq (05) mesures devaient être mises en œuvre. Deux (02) mesures restent à réaliser : i) la formulation d'une politique nationale de l'emploi ; et ii) l'adoption et mise en œuvre des dispositions de la politique nationale de l'emploi. Trois (03) mesures dont la création et le fonctionnement de l'observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF), l'adoption du nouveau Code du travail et le renforcement de la capacité opérationnelle des services chargés de la promotion de l'emploi sont en cours de réalisation.

3.2.10 La performance d'exécution du programme a globalement été non satisfaisante et s'explique par plusieurs facteurs : i) le grand nombre de mesures (40) à réaliser en une année ; ii) des mesures d'une complexité inégale et à enjeux inégaux; iii) une formulation peu précise pour certaines mesures ; iv) la prise en compte insuffisante des préalables pour la réalisation de certaines mesures ; v) les faiblesses institutionnelles du pays ; vi) l'instabilité politique qu'a connu le pays au courant de l'année 2007 (remaniements ministériels et blocage parlementaire) ; vii) un faible suivi de la part de la Banque ; viii) la multiplicité d'indicateurs de performance tenant peu compte de l'appareil statistique disponible et la non fixation des niveaux de référence de certains indicateurs rendaient difficile le suivi adéquat du programme ; ix) le manque de coordination au niveau des structures nationales chargées du suivi du programme ; et x) une faible coordination avec les autres partenaires au développement.

3.2.11 Le relâchement de la discipline budgétaire en 2007 qui s'est traduit par la détérioration de certains indicateurs macro-économiques, a montré que les performances de l'économie burundaise sont très fragiles et qu'il y a une nécessité de poursuivre les réformes entreprises. Le programme ne pourra produire ses effets escomptés que si toutes les mesures prévues sont mises en œuvre compte tenu de leur complémentarité. Il convient de souligner que certaines mesures, en particulier celles ayant trait au renforcement des capacités institutionnelles figurant au programme n'ont pas bénéficié d'un financement spécifique intégré dans ledit programme. Ainsi, il est important de poursuivre, en parallèle des programmes de réformes, les appuis institutionnels dans le pays.

3.3 Rapports concernant le Programme

3.3.1 Les rapports trimestriels sur l'état d'avancement préconisés dans le rapport d'évaluation n'ont pas été préparés et transmis à la Banque. Un rapport d'audit qui intègre un rapport d'achèvement a été envoyé à la Banque.

3.3.2 Du côté de la Banque, un seul rapport de supervision a été établi par la Banque à la fin de la mise en œuvre du programme. Enfin, de l'exploitation des archives du programme, il se dégage la quasi absence d'éléments indiquant les échanges de correspondances et documents entre la Banque et les Partenaires au développement pendant l'exécution du programme ; ceci met en exergue l'insuffisance de la coordination ; ce qui a été également un facteur négatif pour le suivi adéquat du programme.

3.3.3 Dans les faits, le suivi du PARE n'a pas bénéficié d'une coordination appropriée. Le suivi des mesures relatives à la composante A « Renforcement de la gestion des finances publiques » était assurée par la « Cellule d'Appui au cadre de partenariat » au sein du Ministère des Finances et de la Coopération au Développement ; tandis que le suivi de la composante B « Soutien au développement du secteur privé » était assurée par le Secrétariat permanent des Réformes économiques et sociales (SP-REFES). Il est à noter que l'efficacité opérationnelle de cette structure a été quelque peu affectée compte tenu de certaines faiblesses à l'évaluation : i) les modalités pratiques du renforcement, notamment les améliorations qualitatives et quantitatives des ressources matérielles (équipements) ou humaines n'étaient pas définies dans le rapport d'évaluation ; et ii) les fréquences et la périodicité des réunions du Comité interministériel et du Comité technique de suivi n'avaient pas été déterminées dans le rapport d'évaluation ; Ces faiblesses pourraient être atténuées avec une assistance technique accrue de la Banque durant les différentes phases du programme en général et pendant l'exécution en particulier.

3.4 Acquisition des biens et services

3.4.1 Les ressources du don du FAD ont servi à financer les importations de biens et services éligibles. Trois modes d'acquisition de biens et services avaient été définis dans le rapport d'évaluation : i) Toutes les importations de biens et services par le secteur privé ou les entreprises publiques de type commercial devaient être régies par les normes commerciales admises au Burundi et acceptables par le FAD; ii) les importations d'une valeur égale ou supérieure à 1 000 000 UC par le secteur public, devaient être soumises à un appel d'offres international ; iii) les importations par le secteur public d'une valeur inférieure à ce seuil, devaient être entreprises sur demandes de consultations de fournisseurs, à l'échelon international.

3.4.2 En pratique, seul le premier mode d'acquisition des biens et services a été utilisé. Tous les biens acquis sur le don du FAD, l'ont été par un mode d'acquisition directe par le secteur privé, selon les pratiques commerciales en vigueur au Burundi et acceptables par la Banque. Sur la base des données fournies par le Secrétariat permanent de suivi du programme, toutes importations proviennent des pays membres de la Banque. Les importations étaient constituées pour 46 % de produits pétroliers. Le rapport d'audit a été transmis à la Banque.

3.5 Sources de financement et déblocage de la tranche unique du don

3.5.1 Le financement prévisionnel du programme s'élevait à 85,6 millions d'UC, soit 124,6 millions de dollars E.U. Les principaux partenaires au développement du Burundi, notamment le FMI, la Banque Mondiale, la BAD et l'UE, étaient les sources identifiées pour ce financement. Les ressources effectivement décaissées pour le programme s'élevaient à 93,2 millions d'UC. Le don du FAD décaissé en une tranche s'élevait à 7,3 millions d'UC, soit 10,6 millions de dollars E.U

3.5.2 Le financement effectif des autres partenaires au développement (Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) et Union européenne (UE) s'élevait globalement à 85,9 millions d'UC. Il se répartissait comme suit :i) pour la Banque Mondiale 35 millions de dollars décaissés en 2006 et 25 millions de dollars en 2007 au titre du Don d'appui aux réformes économiques (DARE), soit globalement 40,6 millions d'UC ; ii) pour l'UE 13,1 millions de dollars E.U décaissés en 2006 et 16,3 millions d'euros décaissés en 2007, soit globalement 23,5 millions d'UC ; iii) pour le FM 21, 2 millions de dollars décaissés en 2006 et 11 millions décaissés en 2007, soit globalement 21, 8 millions d'UC.

IV PERFORMANCES ET RESULTATS DU PROGRAMME

4.1 Performances institutionnelles

4.1.1 Le don a été mis en vigueur le 23 Novembre 2006, soit 16 jours après son approbation par le Conseil d'Administration de la Banque. Ce délai très court s'explique du fait que les conditions du don avaient pour l'essentiel été réalisées à l'évaluation du programme. Certaines mesures telles que l'élaboration du manuel des procédures budgétaires et comptables, l'amélioration du processus de préparation du budget intégrant en amont le cadrage macro-économique, ne sont pas encore mises en œuvre et nécessitent pour leur réalisation une assistance technique extérieure.

4.1.2 Trois structures hiérarchisées relevant d'un cadre institutionnel mis en place d'un commun accord avec la Banque mondiale devaient assurer le pilotage, la coordination et le suivi du programme des réformes. Ce sont : i) le Comité interministériel, ii) le Comité technique de suivi regroupant les directeurs généraux des cinq Ministères concernés ; iii) le secrétariat permanent pour le suivi quotidien du programme. Par ailleurs, il avait été préconisé de renforcer le Secrétariat permanent de suivi des réformes économiques et sociales (SP-REFES), qui a en charge l'élaboration du CSLP, en vue d'assurer, à terme, le cadre institutionnel de suivi du programme concomitamment avec l'exécution du CSLP. Le choix d'une seule structure d'exécution et de suivi du programme pour la BAD et la Banque mondiale répondait au souci d'harmonisation des procédures des différents partenaires et d'efficacité de l'aide au Burundi. Malgré l'existence de deux structures techniques, notamment le Comité technique de suivi et le secrétariat permanent pour le suivi du programme, les performances au plan de la coordination et du suivi ont été peu satisfaisantes, en raison de la faiblesse des capacités existantes au sein des deux structures.

4.2 Performances économiques

4.2.1 Comme il ressort du rapport d'évaluation et de la lettre de politique de développement, le programme visait à réduire les déséquilibres macroéconomiques et à poursuivre les réformes financières et structurelles nécessaires à une relance durable de l'économie. Les objectifs quantitatifs assignés étaient les suivants : i) la reprise de la croissance du PIB réel au taux moyen annuel de 6 % en 2006 - 2007; ii) la maîtrise de l'inflation au taux moyen de 4 % par an ; et iii) le maintien du déficit courant extérieur hors exclus à 37,8 % du PIB

4.2.2 **Résultats macro-économiques.** La reprise de la croissance économique a été effective en 2006- 2007. Bien qu'il ait eu un fléchissement de cette croissance en 2007, suite aux difficultés du secteur café, le PIB réel s'est accru en moyenne de 4,6% par an contre 2, % en 2004-2005. Cette croissance a toutefois été en deçà de l'objectif visé par le programme. Le déficit courant extérieur hors transferts officiels s'élevait à 35,6% du PIB en 2006 et 37,8% du

PIB en 2007. Ces taux presque égaux à l'objectif fixé sont néanmoins en augmentation par rapport à la période 2004-2005 où le déficit courant hors dons ne représentait 27,2% du PIB. Le solde budgétaire global hors dons s'élevait en moyenne à -21,1% du PIB en 2006-2007, situation satisfaisante au regard de l'objectif de -22,4% pour la même période. Appréhendé par l'indice des prix à la consommation, le taux moyen d'inflation s'élevait à environ 5% durant la période 2006- 2007. Cette évolution non satisfaisante au regard de l'objectif de 4% pour le programme montre cependant une tendance nette à la baisse comparativement au taux moyen d'inflation de 10,7% au cours des deux années précédentes.

4.2.3 Résultats sectoriels. Au niveau du secteur privé dont le soutien constitue la deuxième composante du programme, l'appréciation des résultats est en partie affectée par certains facteurs : i) l'insuffisance des données sur le secteur privé ; ii) la plupart des mesures structurelles non pas été mises en œuvre ; iii) la période d'observation est relativement courte pour observer des résultats significatives des mesures structurelles. Toutefois, quelques indicateurs relatifs au secteur privé ont évolué favorablement. C'est ainsi que les investissements directs extérieurs sont passés en moyenne de 6 millions de dollars E.U par an durant la 2004-2005 à 11,2 millions de dollars par an en moyenne durant la période 2006-2007. Les investissements privés ont représenté globalement 8% et 8,9% du PIB au cours des deux périodes respectives. La production et les exportations de café plus marquées par les aléas climatiques que par les mesures effectives du programme, ont baissé après leur expansion en 2006.

V. EFFETS DU PROGRAMME

5.1 Incidences économiques

5.1.1 Malgré le caractère post-conflit du pays, la situation sociopolitique demeure relativement tendue et fragile comme le montre les difficultés de faire adopter certains textes de lois au niveau du Parlement, entravant par conséquent la mise en œuvre de certaines mesures. De ce fait, l'interaction de différentes mesures n'a pu jouer pleinement sur les variables économiques. En dehors des indicateurs assortis aux objectifs du programme examinés dans les paragraphes précédents, d'autres indicateurs ont connu de très faibles variations et peu significatives si l'on tient compte des insuffisances des données quantitatives disponibles. Il en est ainsi pour la pression fiscale avec environ 17,4% du PIB en 2004-2005 et en 2006-2007. Parallèlement, les dépenses courantes sont passées de 22,3% du PIB à 24,% du PIB durant les deux périodes respectives. Le déficit primaire hors dons s'élevait en moyenne à 6,1% du PIB en 2006-2007 contre 3,5 % du PIB en 2004-2005. Il est à noter que les performances économiques du programme ont été affectées en partie par l'émergence de nombreux facteurs défavorables en 2007 : i) la chute de la production du café de 7000 tonnes (les cafetiers au Burundi sont âgés ce qui affecte négativement leur productivité) ; ii) la baisse de la taxe sur les produits pétroliers de 20 à 10 % pour contenir la hausse de prix sur le marché mondial de ces produits ; et iii) les malversations financières et les dérapages budgétaires dus aux faiblesses persistants de la gestion des finances publiques.

5.2 Incidences sociales

5.2.1 La composante B « soutien développement du secteur privé » comprenait une sous-composante visant à promouvoir l'emploi. Aucune des mesures assorties n'est opérationnelle. Par ailleurs au niveau de la composante A « renforcement de la gestion des finances publiques, la restructuration des dépenses publiques » s'est traduite par une amélioration de la

part du budget 2007 allouée aux secteurs sociaux. C'est ainsi que la part des dépenses pro-pauvres est passée de 33,6% en 2005 à 36% en 2006 et 38% en 2007, évolution très positive au regard du niveau préconisé dans le rapport d'évaluation. Parallèlement à la démobilisation des militaires, les effectifs des enseignants se sont accrus avec 1068 personnes pour l'enseignement secondaire et plus de 3000 personnes dans le primaire. Pour consolider ces acquis, les actions de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la gouvernance doivent être poursuivies avec l'appui de la Communauté internationale dont la BAD en particulier.

5.2.2 Certes l'incidence sociale du programme a été positive. Cette situation serait encore renforcée si les mesures relatives au soutien du secteur privé étaient effectives. Ces mesures dans leur phase opérationnelle sont de nature à engendrer les opportunités de création d'emploi au niveau de l'économie burundaise dont le taux de chômage avoisinait 13,7% à Bujumbura durant la période 2006-2007 (il faut souligner que le sous-emploi est un phénomène important).

5.3 Incidences sur le Genre

5.3.1 Le programme ne comporte pas d'actions spécifiques au genre. Néanmoins des actions telles que la libéralisation de la commercialisation du café, l'augmentation des allocations budgétaires en faveur des secteurs sociaux et la promotion du microcrédit sont de nature à avoir un impact positif sur les activités des femmes et à contribuer à l'atteinte des Objectifs du millénaire de développement (OMD). Il est à noter que le taux de chômage des femmes a évolué favorablement durant la période du programme, étant passé de 17,8% en 2006 à 15,2% en 2007. Parallèlement le taux de chômage des hommes passait de 10,8% à 12,8% pour les deux années respectives.

5.4 Incidences environnementales

5.4.1 Comme mentionné dans le rapport d'évaluation, le PARE ne devait pas avoir des incidences négatives sur l'environnement. De ce fait, aucune mesure spécifique relative à l'environnement n'avait été intégrée au programme. Toutefois, les actions ci-après ayant un lien avec le programme pouvaient avoir un impact positif sur l'environnement : i) la mise en œuvre des mesures contenues dans le CSLP complet en faveur d'une gestion plus rationnelle des écosystèmes et de la conservation des eaux contribuera à réduire la pression sur l'exploitation des ressources naturelles ; et ii) la poursuite des efforts engagés par le Gouvernement en matière d'encadrement du mouvement de réinstallation des populations déplacées, permettra d'éviter une installation anarchique notamment dans les aires protégées évitant, ainsi, des dégâts sur l'environnement. Durant la période 2006-2007, des incitations à protéger les forêts ou à planter les arbres ont été initiées par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire à travers plusieurs campagnes de sensibilisation pour la protection de l'environnement. D'autres actions telles que l'étude d'aménagement des ravins et rivières dans la ville de Bujumbura permettront au Gouvernement d'entreprendre des mesures et travaux en vue de limiter les glissements, le ravinement intense et l'érosion.

5.5 Incidence sur l'intégration régionale

5.5.1 Le Burundi fait partie de deux organisations sous-régionales d'intégration économique notamment, le Marché Commun des pays de l'Afrique de l'Est et du Sud (COMESA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). L'adhésion du Burundi à cette dernière institution est très récente datant de juillet 2007. Plusieurs mesures dans le cadre du PARE tendent à

créer des conditions plus favorables à l'intégration du Burundi dans l'économie sous-régionale. Parmi les mesures déjà mises en œuvre, figure l'adoption du nouveau Code de marchés publics. Ce Code promulgué le 4/2/2008 s'inspire des travaux réalisés dans le cadre des deux projets de renforcement des systèmes de passation des marchés publics, approuvés par la Banque en faveur des pays membres de la COMESA, respectivement en 2001 et 2006. La prise en compte de ces travaux contribuera au renforcement des synergies entre les projets nationaux et multinationaux financés par le Groupe de la Banque.

5.6 Incidence sur la gouvernance

5.6.1 La mise en œuvre de plusieurs mesures assorties à la composante A « renforcement de la gestion des finances publiques » devait contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance. La plupart des mesures ont connu un retard dans leur réalisation limitant de ce fait leur incidence sur la gouvernance durant la période 2006-2007. Cependant quelques mesures effectives telles que l'adoption du nouveau Code des marchés publics et la clôture de plusieurs comptes bancaires des entreprises et organismes publics auront une incidence certaine et immédiate sur la gouvernance. Par ailleurs, il convient de souligner que le renforcement de l'Inspection générale de l'état, la mise en place d'une structure de contrôle interne au Ministère des Finances et de la Cour des Comptes dans le cadre du projet de renforcement des capacités institutionnelles et du projet d'appui aux structures de la gouvernance financés par la Banque, va contribuer à accroître le volume et la qualité des contrôles effectués par ces institutions.

5.7 Evaluation du risque du programme

5.7.1 A l'évaluation, les principaux risques identifiés étaient les suivants : i) le risque d'ordre politique résultant de la fragilité du processus de paix, notamment les fortes tensions entre l'oppositions et le pouvoir, situation préjudiciable à la mise en œuvre du programme ; ii) les faiblesses des capacités institutionnelles ; et iii) la vulnérabilité de l'économie burundaise aux facteurs exogènes, notamment les aléas climatiques et l'évolution défavorables des cours mondiaux du pétrole et du café. En dépit des efforts déployés par la communauté internationale tant pour la paix que pour le renforcement des capacités institutionnelles, les deux premiers facteurs susmentionnés ont continué de peser sur la mise en œuvre des mesures assorties au programme. C'est ainsi que plusieurs textes de lois ont accusé des retards importants pour leur adoption par le Parlement en raison de la situation politique intérieure très tendue. Ces lois concernent notamment les finances publiques, la programmation des dépenses à moyen terme et le secteur café. Les faiblesses de capacité institutionnelles ont aussi influé de façon négative sur la mise en œuvre des mesures.

5.7.2 Les facteurs exogènes ont également handicapé l'exécution du programme en particulier en 2007. Au cours de cette dernière année la production du café a chuté en partie du fait d'une mauvaise pluviométrie. De même, les cours mondiaux du pétrole ont connu une forte hausse. Cette hausse a été atténuée au niveau des prix intérieurs grâce à une baisse de la taxe sur les produits pétroliers, situation qui a eu des répercussions néfastes sur les finances publiques.

VI DURABILITE DU PROGRAMME

6.1 Parmi les mesures mises en oeuvre figurent l'élaboration de plusieurs Codes. Le Code des marchés publics déjà promulgué et sera mis en application à partir du mois d'octobre

2008. Le Code des Investissements, le Code des Sociétés privées et publiques et le Code du travail sont en cours de finalisation et seront probablement adoptés par le Parlement avant la fin de l'année 2008. Ces Codes régiront les activités de leurs domaines respectifs pendant de nombreuses années et constituent un atout durable pour les activités économiques.

6.2 Dans le domaine des finances publiques, quelques mesures telles que la restructuration des dépenses publiques en faveur des secteurs sociaux a contribué au recrutement des enseignants dans l'enseignement primaire et secondaire. Les effets positifs de ces recrutements sont certes différés, mais présentent un caractère durable. La nouvelle loi organique des finances publiques sera adoptée par le Parlement au cours du 2^{es} semestre 2008 et l'automatisation du contrôle et de la liquidation de la paie sont de nature à améliorer la gestion des ressources publiques de façon permanente.

VII PERFORMANCE DE LA BANQUE, DE L'EMPRUNTEUR ET DES COFINANCIERS

7.1 Performance de la Banque.

7.1.1 L'identification et la préparation du programme ont été réalisées dans le cadre de la mission d'élaboration du DSP 2005-2007. Cette mission était composée de trois experts. Ceci a permis de bien identifier les principales contraintes de l'économie burundaise et d'assurer l'adéquation entre les objectifs du programme et les orientations stratégiques de la Banque pour le Burundi. Outre les faiblesses déjà mentionnées (voir para. 3.2.10) la vente de plusieurs stations de lavage du café en un an requérait la définition préalable d'une stratégie. Cette stratégie n'était pas disponible au moment de l'évaluation, ce qui constituait également une faiblesse de la phase d'évaluation du programme.

7.1.2 En procédant au décaissement de son intervention en une tranche, la Banque s'est démarquée des autres co-financiers du programme. Cette option n'a pas favorisé le suivi adéquat du programme au niveau de la Banque. La mission de revue à mi-parcours n'a pas eu lieu ; la seule mission de suivi du programme n'a été effectuée qu'en décembre 2007. Le faible suivi du programme au niveau de la Banque pourrait s'expliquer en partie par la mise en place de la nouvelle structure de la Banque et le mouvement du personnel qui en résultait durant le premier semestre 2007. Aucune exigence de la Banque sur l'élaboration et la transmission des rapports trimestriels concernant l'état d'avancement n'a été constatée dans les archives du programme. Une attitude active était plus indiquée pour amener le Gouvernement à exécuter le programme en l'absence de toute possibilité de suspension des décaissements. Ceci était en particulier le cas pour les mesures relatives à la promotion de l'emploi que seul la Banque suivait. Le manque de supervision de la part de la Banque peut en partie expliquer qu'aucune des mesures prévues n'ont été réalisées. Il serait également un avantage que le bureau national de la Banque au Rwanda participe activement dans les activités de suivi et que la Banque signe le Cadre de partenariat au Burundi et participe aux missions conjointes. Sur la base de ces analyses, la performance de la Banque est jugée non satisfaisante.

7.2 Performance de l'emprunteur

7.2.1 La satisfaction des conditions et la mise en vigueur ont été réalisées dans un délai très court. Quant à la mise en œuvre effective des mesures, elle n'a pas été satisfaisante. En effet

le nombre de mesures réalisées intégralement demeure faible. De nombreuses mesures prévues pour être réalisées en 2007, ne pourraient être exécutées qu'au cours du deuxième semestre 2008. Si les difficultés politiques ont constitué un obstacle majeur à la mise en œuvre du programme, l'inexécution de certaines mesures, s'explique par les faiblesses des capacités institutionnelles. Il en est ainsi pour le secteur café dont la privatisation bute sur l'absence d'une stratégie. Le suivi quotidien du programme qui devait être assuré au niveau du Secrétariat permanent, grâce à la coordination de différentes structures concernées ne s'est pas effectué de façon adéquate. De ce fait il n'existe pas de document de synthèse unique et cohérent sur l'état d'avancement du programme. Un rapport d'audit combiné avec un rapport d'achèvement a été soumis à la Banque. Le rapport relatif à l'exécution du CSLP, document utile pour mieux appréhender les efforts et les performances du Gouvernement en matière des OMD n'a pas été soumis à la Banque. Sur la base de ces faiblesses, la performance de l'emprunteur dans le cadre de cet appui est jugée non satisfaisante.

7.3 Performance des co-financiers

7.3.1 Durant la préparation et l'évaluation du programme, plusieurs réunions de travail avec les principaux bailleurs de fonds représentés au Burundi ont été organisées dans le cadre de l'Accord de Partenariat pour l'Appui Budgétaire. Ceci a permis une convergence de vue de ces co-financiers sur les problèmes de la situation socio-économique et politique du pays. En outre, pour aider le Gouvernement burundais dans la mise en œuvre du programme, la Banque Mondiale et le FMI ont, en plus de l'apport financier (Cf. § 3.5.2), fourni une assistance technique à travers les commentaires et les observations sur les documents élaborés, d'une part et les missions spécifiques d'experts spécialisés de ces deux institutions dans le cadre du programme, d'autre part. Il en est ainsi pour la nouvelle loi organique des Finances publiques et le Code révisé des investissements entre autres. Un expert du FMI en place à la Direction de la Comptabilité publique a également contribué aux actions destinées à améliorer le processus de préparation du budget. L'exécution des programmes de réformes des bailleurs (FMI, Banque mondiale et Commission européenne) a globalement été satisfaisante. Ceci s'explique entre autre par : i) des programmes de réformes ciblés ; ii) une présence active sur le terrain ; iii) des programmes de réformes multi-annuels et multi-tranches ; et iv) des appuis techniques appropriés. Sur cette base, la performance des co-financiers est jugée satisfaisante.

VIII PERFORMANCE GLOBALE ET NOTATION

8.1 Pertinence.

8.1.1 L'intervention de la Banque dans le programme s'est faite en décembre 2006, année au cours de laquelle, la reprise de la croissance économique a été enclenchée. Il convient cependant de rappeler que la situation économique au cours des années précédentes, était caractérisée par la forte baisse du revenu réel moyen et du taux d'investissements privés et publics, la diminution de l'aide extérieure et l'alourdissement du taux d'endettement. En vue d'améliorer cette situation, notamment accroître le revenu réel de la population, il s'était avéré nécessaire de renforcer la gestion des finances publiques et de soutenir le développement du secteur privé à travers la mise en œuvre de plusieurs mesures. La pertinence de ces mesures peut être mise en exergue comme suit : i) le faible niveau d'épargne intérieure rendait indispensable l'attrait des investissements directs étrangers à travers l'adoption des nouveaux Codes d'investissements, du travail et des sociétés privées et publiques ; ii) la restructuration des dépenses publiques au profit des secteurs sociaux s'imposait à court et moyen terme

compte tenu de la masse salariale et des dépenses de sécurité relativement élevées et eu égard à la forte proportion de la population pauvre ; iii) l'amélioration de la gestion macro-économique et financière nécessitait le renforcement des capacités institutionnelles (Cf. §.8.2.1).

8.1.2 Malgré la pertinence de l'intervention et des mesures dans le programme de réformes, il faut souligner que : i) le programme contenait trop de mesure pour la période couverte par celui-ci ; ii) la formulation des mesures manquaient de précision en raison notamment de l'indisponibilité de données de références ; iii) les mesures formulés ne sont pas homogène dans leur nature de complexité. Ces facteurs ont contribué à réduire la pertinence du programme de la Banque. Compte tenu de l'analyse faite une note de 1,5 est attribuée.

8.2. Développement institutionnel.

Des faiblesses institutionnelles relativement fortes constituent un obstacle majeur à la gestion rationnelle de l'économie burundaise. Plusieurs projets en cours d'exécution, notamment le PAGE financé la Banque Mondiale, le PRCI et le PASG financés par le FAD visent globalement à remédier à ces faiblesses. De façon spécifique, dans le cadre du PARE, plusieurs mesures de renforcement institutionnel devaient être entreprises en vue d'améliorer la gestion des finances publiques. C'est dans cette optique que le renforcement des capacités opérationnelles de l'IGF/IGE et de la Cour des Comptes en cours de réalisation a été entrepris. Toutefois d'autres mesures importantes telles que la mise en place au sein des Pouvoirs Exécutif et Législatif, d'organes de suivi des recommandations contenues dans les Rapports de l'IGF/IGE et de la Cour des Comptes, la mise en place de l'Agence de promotion des Investissements et des Exportations (APIE) et la mise en place d'une structure dédiée à la préparation budgétaire au sein du Ministère des Finances etc., n'ont pas été réalisées. Pour ce critère une note de 1 est attribuée.

8.3 Durabilité

Le Code des marchés publics déjà promulgué et les trois autres Codes (le Code des Investissements, le Code des Sociétés privées et publiques et le Code du travail) en cours de finalisation, sont des mesures à caractère durable, leur modifications significatives à court et moyen terme sont improbables. Ce caractère durable se trouve renforcé si l'on tient compte du fait que le Burundi est membre de deux organisations sous-régionales d'intégration économique dont les Directives ont été prises en compte dans la préparation des différents Codes. De ce fait, l'impact de ces actions présente également un caractère durable. La volonté du Gouvernement à poursuivre les réformes suite au dérapage budgétaire au cours du deuxième semestre 2007 mise en évidence par l'emploi d'une lettre de cadrage budgétaire avec des plafonds de crédits par Ministères, est un facteur à la consolidation des acquis du PARE. Toutefois des contraintes institutionnelles et politiques entraîneront également des retards dans l'application de ces différentes mesures. Pour ce critère une note de 1,5 est attribuée.

8.4 Performances globales du programme

Le niveau moyen des indicateurs macro-économiques en 2006-2007 marque une amélioration par rapport aux deux années précédentes, mais les objectifs assignés au programme n'ont été réalisés qu'à 62,5%. Les résultats positifs au niveau macro-économique s'expliquent entre autre par la mise en œuvre des programmes des autres bailleurs, dont le FMI et la Banque

mondiale et par une conjoncture favorable. Ceci souligne l'importance de renforcer la coordination avec les autres bailleurs dans la mise en place et l'exécution des programmes d'appuis. Les résultats obtenus demeurent fragiles comme le montrent les contreperformances en 2007. De nombreuses mesures importantes pour promouvoir le développement du secteur privé sont en cours de réalisation et ne pourraient être opérationnelles que vers la fin de l'année 2008 (voire au-delà). Bien que le taux d'investissements privés soit en augmentation, les politiques sectorielles présentent des insuffisances non négligeables telles que l'absence de mesures susceptibles de remédier au manque d'investissement et d'entretien dans le secteur café. La moitié des mesures du programme reste à mettre en œuvre. Le suivi du programme a présenté également des faiblesses aussi bien au niveau de l'emprunteur qu'à celui de la Banque. Le choix de la Banque d'avoir opté pour une approche à tranche unique, à probablement contribué à la faiblesse de suivi de la mise en œuvre. Sur la base des critères retenus et des notes assorties (Cf. Annexe 4), la performance globale du programme est jugée non satisfaisante.

IX CONCLUSIONS, LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

9.1 Conclusions

Si la mise en œuvre du PARE I a donné des résultats globalement satisfaisants au plan macro-économique en 2006 et 2007, il n'en reste pas moins que ces performances demeurent en deçà des objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et que la mise en œuvre du programme est globalement non satisfaisante. En effet, outre l'instabilité politique qui a marqué le pays en 2007, les faiblesses des capacités humaines ont constitué un handicap majeur à la réalisation de toutes les mesures prévues dans le programme. En conséquence, l'économie continue de présenter des faiblesses qui ne peuvent garantir une croissance durable pour l'atteinte des OMD et la réduction significative de la pauvreté. C'est pour cette raison et afin de consolider les acquis des réformes déjà entamées et d'amplifier leur impact sur l'incidence de la pauvreté que le Gouvernement burundais devra poursuivre dans le cadre des prochains programmes, les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et à favoriser le développement du secteur privé. Afin d'atteindre un meilleur résultat le nouveau programme de réforme devra être plus ciblé et les mesures mieux formulées en prenant en compte leur complexité et les préalables nécessaires pour les réaliser. Il devra également mieux prendre en compte les faiblesses institutionnelles du pays et impliquer un meilleur suivi de la part de la Banque.

9.2. Leçons à tirer

De l'examen de la conception et de l'exécution du programme, cinq leçons principales ont été tirées: i) dans une situation post-conflit il est plus adapté d'opter pour une approche multi-annuelle et multi-tranches ; ii) les programmes de réformes et les mesures choisies doivent être bien ciblés, élaborés en partenariat avec les autres bailleurs et le gouvernement ; iii) les mesures doivent être choisies en prenant en compte leurs complexités et les préalables à la mise en œuvre exigées ainsi que les capacités institutionnelles du pays ; iv) les programmes de réformes doivent être accompagnés par des appuis institutionnels adéquats ainsi que d'une assistance technique ciblée ; et v) le suivi par la Banque de la mise en œuvre du programme doit être régulier.

9.3 Recommandations

9.3.1 Pour la Banque, il est recommandé de :

- i) de continuer à apporter son appui aux réformes économiques au Burundi, notamment à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la gouvernance, et améliorer la coordination avec les autres bailleurs de fonds notamment en intégrant le Cadre de Partenariat et en élaborant des programmes multi-annuels et multi-tranches;
- ii) être plus présente sur le terrain lors des prochains programmes de réformes structurelles notamment par une participation plus active de la part du Bureau de Représentation de la Banque au Rwanda dans le suivi du programme et la participation dans les réunions de revue dans le Cadre du Partenariat;
- iii) élaborer un programme de réforme mieux ciblé, mieux formuler les mesures et prendre davantage en compte leur complexité et les préalables nécessaires pour les réaliser ainsi que tenir compte des faiblesses institutionnelles et identifier les indicateurs synthétiques adéquats pour suivre les résultats et évaluer les performances du programme;
- iv) assister techniquement et financièrement le gouvernement pour mettre en œuvre un nouveau programme de réforme assorti d'un financement spécifique pour le renforcement institutionnel et d'une assistance technique adaptée.

9.3.2 Pour l'emprunteur, il est recommandé de :

- i) consolider la stabilisation macro-économique et poursuivre les réformes entreprises, notamment pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé;
- ii) renforcer la coordination des réformes au sein du gouvernement ;
- iii) hiérarchiser les priorités, se concentrer sur les réformes et les mesures clés et poursuivre l'approche de programmation de mesures à moyen terme notamment par l'introduction de programme triennal d'actions prioritaires glissant ;
- iv) mettre en place un cadre institutionnel pour le suivi et l'évaluation des réformes.

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME

Annexe I
Page 1/8

DOMAINES	OBJECTIFS	MESURES DEJA PRISES	MESURES À PRENDRE	DELAI PREVU	REALISATION A L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT	PARTENAIRES	OBSERVATIONS
Composante 1 : RENFORCEMENT DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES							
1.1 Modernisation du cadre juridique et institutionnel	- Palier les faiblesses actuelles du cadre de gestion des finances datant de 1964	- Le Ministère des Finances a été réorganisé par Décret N°100/94 du 4 novembre 2005 évitant toute duplication de structures	1.1.1 Achever la refonte de la loi organique des Finances publiques	Mars 2007	En cours de réalisation, le projet de loi sera présenté au gouvernement bientôt et son adoption par le Parlement est prévue pour fin 2008	BAD, FMI, BM	
1.2 Réforme de procédure d'élaboration du Budget de l'Etat	- Rationaliser davantage le processus d'élaboration du Budget et réaliser son exhaustivité	- Achèvement des travaux relatifs à l'établissement d'une nomenclature budgétaire et comptable comprenant notamment une sous classification « dépenses de pauvreté »	1.2.1 Procéder à l'actualisation du Modèle INPLABU ou au choix d'un nouveau modèle plus adapté pour servir à l'élaboration du cadrage macro-économique	Mars 2007	Non réalisé	BAD, BM	
			1.2.2 Mettre en place une structure dédiée à la préparation budgétaire au sein du Ministère des Finances avec des termes de référence et guide de préparation	Mars 2007	Non réalisé ; action à réaliser en 2008	BAD, FMI	Avec la nouvelle structure du Ministère de l'économie, des Finances et de la Coopération au Développement
			1.2.3 Améliorer le processus de préparation du Budget en intégrant en amont le cadrage macro-économique et en indiquant les objectifs poursuivis avec indicateurs de résultats	Juin 2007	Réalisé	BAD, BM, FMI	
			1.2.4 Introduire le Cadre des Dépenses à moyen terme dans des Ministères pilotes tels que la Santé, l'Education et l'Agriculture.	Juillet 2007	Non réalisé	BAD, BM	Groupe de travail déjà constitué, nécessité d'une assistance technique
			1.2.5 Intégrer dans le Budget de l'Etat toutes les recettes propres du Burundi ainsi que les aides extérieures et toutes les dépenses y afférentes	Juillet 2007	Réalisé	BAD, FMI, BM	
			1.2.6 Mettre fin définitivement, à quelques exceptions près convenues avec le FMI à la prolifération des comptes bancaires particuliers et assurer l'unicité de la Caisse de l'Etat	Juillet 2007	Réalisé : plus de 128 comptes fermés en 2006-2007.	BAD, FMI	Achèvement du processus prévu avant fin 2008
		-Au cours de 2006, 81 comptes spéciaux ouverts dans les Banques					

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME

Annexe I
Page 2/8

DOMAINES	OBJECTIFS	MESURES DEJA PRISES	MESURES À PRENDRE	DELAI PREVU	REALISATION A L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT	PARTENAIRES	OBSERVATIONS
Composante 1 : RENFORCEMENT DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES							
1.3 Amélioration de la gestion du Budget et son impact sur la réduction de la pauvreté	- Assurer la transparence de la gestion et améliorer la qualité des dépenses publiques	-Mise en place et fonctionnement, à partir de janvier 2006, d'un système informatisé de gestion des finances intégré (SIGEFI) de taille modeste au Ministère des Finances. Le logiciel à la base de ce nouveau système est conçu pour renforcer le suivi de l'exécution budgétaire y compris des dépenses sociales en rapport avec la lutte contre la pauvreté et de produire des rapports sur les transactions financières de l'Etat en temps opportun	1.3.1 Achever l'élaboration du Manuel de procédures budgétaires et comptables	Mars 2007	Non réalisé, la réalisation de ce manuel est subordonnée à l'adoption de la nouvelle loi organique des finances publiques	BAD, FMI	
			1.3.2 Approbation par le Ministre des finances du plan d'action pour le renforcement de l'administration des impôts et la préparation pour l'introduction de la TVA	Décembre 2006	Réalisé : approbation par lettre n° 540/1074/2006 du 10 mai 2006 ; mise en œuvre du plan d'action est en cours	BAD FMI	
			1.3.3 Renforcer l'orientation pro pauvre du Budget en soumettant au Parlement un Budget 2007 reflétant un accroissement de la part des dépenses en faveur des pauvres par rapport aux dépenses totales en comparaison de la situation en 2006 et conformément aux objectifs du CSLP		Réalisé : de 33,6% en 2005 à 36% en 2006 et 38% en 2007,	BAD, BM, FMI	Part des dépenses pro-pauvres dans le budget total en augmentation
			1.3.4 Préparer un Rapport sur l'exécution des dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté ainsi que des dépenses PPTE et le soumettre au Comité créé à cet effet	2006/2007	En cours de réalisation	BAD, FMI	Observations sur le rapport provisoire ont été formulées par le Gouvernement. Rapport définitif en cours de finalisation

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME

Annexe I
Page 3/8

DOMAINES	OBJECTIFS	MESURES DEJA PRISES	MESURES À PRENDRE	DELAI PREVU	REALISATION A L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT	PARTENAIRES	OBSERVATIONS
Composante 1 : RENFORCEMENT DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES							
		- les conditions techniques d'un fonctionnement satisfaisant de SIGEFI qui permet la prise en compte effective des quatre étapes de la chaîne des dépenses (engagement, liquidation, ordonnancement et paiement) ont réalisées	1.3.5 Mettre en place une comptabilité matière simplifiée dans les services chargés de l'acquisition des biens de l'Etat	Juin 2007	Non réalisé	FMI, BM, BAD	
		- Mise en place au Ministère des Finances par Ordonnance d'un Comité chargé de coordonner et de gérer les réformes des finances publiques	1.3.6 Préparer et soumettre au Parlement le nouveau Code des marchés publics.	Déc. 2006	Réalisé : nouveau code promulgué le 4/2/2008 ; mise en application prévue pour octobre 2008	BM, BAD, FMI	Retard de plus d'un an
		- Les nomenclatures budgétaires et comptables ont été harmonisées					
		- Mise en place du comité de suivi des PPTE en décembre 2005 par ordonnance N°510/649 du 11 juillet 2006					

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME

Annexe I
Page 4/8

DOMAINES	OBJECTIFS	MESURES DEJA PRISES	MESURES À PRENDRE	DELAI PREVU	REALISATION A L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT	PARTENAIRES	OBSERVATIONS
Composante 1 : RENFORCEMENT DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES							
1.4 Renforcement du Contrôle interne et externe de la gestion des Finances publiques	- Assurer une gestion saine des ressources publiques et lutter efficacement contre les malversations financières et économiques	<p>- Les comptes de l'Etat ont été préparés pour 2004 et 2005 et soumis à la Cour des Comptes</p> <p>- Un Service d'inspection et d'audit interne a été créé au sein du Ministère des Finances en leu et place de l'Inspection générale des Finances rattachée au Ministère de la bonne gouvernance et en passe de devenir l'Inspection générale d'Etat</p> <p>- Dores et déjà il est assuré une large diffusion aux rapports de l'IGF, de la Cour des Comptes et du Parlement La loi créant la Cour des Comptes a précisé le statut des magistrats de cette Cour, la garantie de leur inamovibilité, les modalités de leur recrutement ainsi que les fonctions de commissaire de droit en 2005</p> <p>-Les règles de procédure ont été définies avec cependant une restriction en matière de compétence juridictionnelle vis-à-vis des ordonnateurs, du contrôle de la gestion budgétaire, de la Chambre de discipline financière. Cette restriction est voulue par la Cour Constitutionnelle.</p>	1.4.1 Renforcer les capacités opérationnelles de l'IGF/IGE	Déc. 2006	En cours de réalisation	BAD, BM	Automatisation du contrôle et de la liquidation de la paie en cours
			1.4.2 Mettre en place au sein des Ministères à enjeux financiers importants des Services de contrôle interne et renforcer leurs capacités	Juin 2007	En cours	BAD, FMI	
			14.3 Formaliser une coordination entre toutes les Structures de contrôle, notamment la mise en place de l'IGE	Mars 2007	Non Réalisé	BAD, FMI, BM	
			1.4.4 Mettre en place un guide des procédures internes et définir les techniques de certification comptable		Non réalisé	BAD, FMI, BM	
			14.5 Soumettre au Parlement les Comptes audités de 2005 par la Cour des Comptes		Réalisé	BAD, FMI, BM	
			1.4.6 Soumettre au Parlement les Comptes audités de 2006 par la Cour des Comptes		Réalisé	BAD, FMI, BM	
			1.4.7 Mettre en place au sein du Pouvoir Exécutif comme du Pouvoir législatif, des Organes de suivi des Recommandations contenues dans les Rapports de l'IGF/IGE et de la Cour des Comptes		Non réalisé	c	

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME

Annexe I
Page 5/8

DOMAINES	OBJECTIFS	MESURES DEJA PRISES	MESURES À PRENDRE	DELAI PREVU	REALISATION A L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT	PARTENAIRES	OBSERVATIONS
Composante 2 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE							
2.1 Renforcement du cadre juridique et réglementaire des affaires	- Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises	- Le Code des Investissements a été révisé et devrait être soumis au Gouvernement pour adoption	2.1.1 Adoption du Code révisé des Investissements par le Gouvernement et par le Parlement		En cours de réalisation	BAD, FMI, BM	Textes en cours de finalisation pour leur adoption par le gouvernement et le Parlement
		- Un projet de loi portant organisation et réglementation des Institutions de					
		- La nouvelle loi sur la faillite des entreprises a été promulguée	2.1.2 Mise en place de l'Agence de promotion des Investissements et des Exportations (APIE) avec en son sein le Guichet unique pour assurer tous les services au profit des opérateurs économiques privés	1 ^{er} trimestre 2007	Non réalisé	BAD, FMI, BM	
		- La nouvelle loi sur la faillite des entreprises a été promulguée					
		- Achèvement le 27/07/05 du recensement des arriérés de l'Etat sur le secteur privé ainsi que les arriérés de la dette intérieure pour les créances nées entre juillet 1979 et 31 décembre 2004.	2.1.3 Révision et modernisation du Code du Commerce		En cours de réalisation	BAD, FMI, BM	Finalisation du texte prévue pour le mois de juin 2008
	- Une commission ad hoc chargée d'élaborer la stratégie d'apurement des arriérés a été mise en place et son rapport était attendu pour fin avril 2006	2.1.4 Mise à jour du Code des Sociétés privées et publiques		En cours de réalisation	BAD, FMI, BM	Finalisation du texte prévue pour le mois de juin 2008	
	- Le Gouvernement a élaboré le fichier d'identifiants unique qui servira à l'ensemble des opérations de fiscalisation en liaison avec les Services des Impôts et des Douanes	2.1.5 Renforcement du Centre d'arbitrage et de conciliation		En cours de réalisation	BAD, FMI, BM		

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME

Annexe I
Page 6/8

DOMAINES	OBJECTIFS	MESURES DEJA PRISES	MESURES À PRENDRE	DELAI PREVU	REALISATION A L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT	PARTENAIRES	OBSERVATIONS
Composante 2 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE							
		- Le Gouvernement a élaboré le fichier d'identifiants unique qui servira à l'ensemble des opérations de fiscalisation en liaison avec les Services des Impôts et des Douanes Prendre le décret portant organisation et réglementation des Institutions de micro-finance - La stratégie d'apurement des arriérés a été adoptée par le Gouvernement et le Parlement	2.1.6 Soumettre au Parlement la loi sur le blanchiment d'argent 2.1.7 Mise à jour de l'Arrêté N° 05/VP/03 du 31/10/2003 portant nomination des membres du Comité de concertation tripartite des secteurs publics, privés et des consommateurs et son application 2.1.8 Renforcer le secteur financier notamment avec l'assainissement des portefeuilles compromis des Banques grâce au soutien de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux 2.1.9 Mettre en œuvre la stratégie d'apurement des arriérés sur le Secteur privé		En cours de réalisation Non réalisé En cours Réalisé	BAD, FMI, BM BAD, FMI, BM BAD, FMI, BM BAD, FMI, BM	Le projet de loi pourrait être examiné au cours de la prochaine session parlementaire
2.2 Amélioration du climat des investissements	- Rendre les plus attractives possibles les conditions d'investissements et des affaires dans le pays	- Un Atelier sur l'évaluation du climat des investissements réunissant 120 personnes issues des différents domaines du secteur privé et des fonctionnaires du Gouvernement s'est tenu le 26 juin 2006 à Bujumbura à l'initiative de la Banque mondiale.	2.2.1 Conduire une étude avec le soutien de la Banque mondiale sur le climat des investissements et préparer un Plan d'actions de mesures relatives : le cadre légal et réglementaire, la fiscalité des entreprises, la compétitivité et la facilitation du Commerce en particulier pour les exportations	Janvier 2007	En cours de réalisation	BAD, FMI, BM	Rapport provisoire en cours d'examen au niveau du Gouvernement
			2.2.2 Mettre en application les recommandations de l'Etude sur le climat des investissements	1er trimestre 2007	En cours de réalisation	BAD, FMI, BM	L'étude est en cours d'examen au niveau du Gouvernement

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME

Annexe I
Page 7/8

DOMAINES	OBJECTIFS	MESURES DEJA PRISES	MESURES À PRENDRE	DELAI PREVU	REALISATION A L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT	PARTENAIRES	OBSERVATIONS
Composante 2 : SOUTIEN AU DEVELOPEMENT DU SECTEUR PRIVE							
2.3 Désengagement de l'Etat des secteurs productifs		<p>- Un Plan détaillé du Programme de privatisation a été adopté par le Conseil des Ministres en mars 2005</p> <p>- Les appels d'offres pour la privatisation de 2 stations de lavage de café ont été lancés le 22 juillet 2005 et sont restées infructueuses</p> <p>-Les textes réglementaires pour la libéralisation du secteur café</p>	2.3.1 Adopter un plan détaillé 2006-2008 pour la mise en œuvre de la réforme du secteur café qui portera sur le traitement de la dette du secteur, la mise en place de cadre légal, réglementaire et institutionnel de la filière libéralisée, les modalités de gestion et de financement des fonctions telles que l'approvisionnement en intrant la recherche et la maintenance des pistes notamment etc.	Septembre 2006	Réalisé	BM, BAD	Exécution du plan du plan en cours
			2.3.2 Procéder à la vente effective du patrimoine immobilier de l'OCIBU et aux cessions de ses actions dans les Etablissements bancaires	Septembre 2006	Non réalisé	Idem	L'appel d'offres devrait être relancé, le premier ayant été infructueux
			2.3.3 Procéder à la vente de 50% des stations de lavage	Juin 2007	Non réalisé	Idem	Subordonné à la stratégie qui n'est pas encore définie
			2.3.4 Procéder à la vente effective des usines de la SODECO	Juin 2007	Non réalisé	Idem	
2.4 Mise en place d'un cadre institutionnel favorisant la promotion de l'emploi	- Favoriser la création d'emplois dans un cadre juridique incitatif	- Favoriser la création d'emplois dans un cadre juridique incitatif	2.4.1 Adoption du nouveau Code du travail	Mars 2007	En cours de réalisation	BAD,BM, FMI	Travaux de révision en cours

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

MATRICE DES MESURES DU PROGRAMME

Annexe I
Page 8/8

DOMAINES	OBJECTIFS	MESURES DEJA PRISES	MESURES À PRENDRE	DELAI PREVU	REALISATION	PARTENAIRES	OBSERVATIONS
Composante 2 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE							
		- Existence de Programmes des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre et création d'emplois	2.4.2 Formulation d'une politique nationale de l'emploi	Juillet 2007	Non réalisé	BAD	
			2.4.3 Adoption et mise en œuvre des dispositions de la politique nationale de l'emploi	Septembre 2007	Non réalisé	BAD	
		- Programme du travail décent soutenu par le BIT pour la réduction de la pauvreté	2.4.4 Renforcement de la capacité opérationnelle des Services chargés de la promotion de l'emploi	Décembre 2006	Réalisé partiellement		Formations en informatique et statistiques des services concernés
			2.4.5 Mise en place et fonctionnement de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF)	Décembre 2006	En cours de réalisation	BAD, ONG SOS, International village d'enfants	Projet de décret y afférent en voie d'être examiné par le Conseil des Ministres

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR

ANNEXE 2

Indicateur	Note (1à 4)	Observations
1. Respect du calendrier	1	La satisfaction des conditions et la mise en vigueur du don ont été réalisées dans un délai très court. Mais la mise en œuvre effective du programme a accusé de nombreux retards. Plusieurs mesures ne sont pas encore réalisées.
2. Respect de l'échelle des coûts	NA	
3. Application des conventions	2	Les conditionnalités du prêt ont été satisfaites ; les modes de passation de marchés ont été respectés, le mode d'acquisition directe par le secteur privé selon les pratiques commerciales acceptables par la Banque ayant été utilisé ; mais la mise en place de plusieurs structures visant à améliorer la gestion des finances publiques n'a pas été effective
4. Adéquation du suivi, évaluation et préparation des rapports	1,5	Le suivi du programme n'a pas été satisfaisant : manque de coordination ; rapports trimestriels et rapport d'achèvement non réalisés et non transmis à la Banque
5. Satisfaction l'exploitation	N.A	
TOTAL	4 5	
Notation de la performance globale	1, 5	Insatisfaisant

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

PERFORMANCE DE LA BANQUE

ANNEXE 3

Indicateurs	Note (1à 4)	Observations
1. A l'identification	2	L'identification et la préparation ont été faites dans le cadre d'une mission DSP 2004-2005. Cette mission de la BAD composée d de 5 experts. Deux de ces experts ont effectivement participé à l'identification et la préparation du programme. Cette mission a permis de mieux identifier les problèmes de l'économie burundaise dans le contexte post conflit Cette phase a été satisfaisante
2. A la préparation	2	Idem (voir ci-dessus) Appréciation satisfaisante
3. A l'évaluation	1	Evaluation faite par trois experts ; nombre de mesures raisonnables, mais indicateurs assortis tenant peu compte des faiblesses institutionnelles, en particulier dans le domaine statistique ; manque de mesures d'accompagnement de la privatisation au niveau bancaire, étant donné le très faible niveau d'épargne ; le type de renforcement de l'organe de suivi du programme n'est pas précisé alors qu'il était nécessaire d'affecter au moins un fonctionnaire ayant en charge la gestion du PARE de la BAD au sein de la structure commune existante ; décaissement en 2 tranches inégales plus appropriées pour amener le pays à mettre les mesures en oeuvre Satisfaction moyenne
4. A la supervision	1	Depuis le décaissement du don en décembre 2006 jusqu'à décembre 2007 il n'y a eu qu'une mission de supervision, notamment la mission du 6 – 20/12 2007. Ceci paraît insuffisant compte tenu du décaissement en une seule tranche du don et de l'absence d'une structure autonome de gestion du PARE de la Banque Appréciation : Non satisfaisante
Total	6	
Notation globale de la performance	1, 5	Non satisfaisant

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME

ANNEXE 4

N°	Indicateurs	Note (1 à 4)	Observations
1	Pertinence et atteinte des objectifs	2,0	
i)	Politique macro-économique	2,0	Au niveau macro-économique deux objectifs, à savoir le déficit budgétaire global hors don et le déficit courant extérieur hors don (tous mesurés en pourcentages du PIB) ont été atteints. grâce à une maîtrise des dépenses jusqu'au premier semestre 2007 ; les objectifs n'ont pas été atteints pour l'inflation et la croissance du PIB réel. Satisfaction moyenne
ii)	Politiques Sectorielles	1,5	Absence de stratégie pour des filières et en particulier pour le café dont les mauvaises récoltes sont fréquentes et résultent du manque d'investissements et d'entretien ; augmentation du taux d'investissements privés grâce aux flux d'investissements directs étrangers
iii)	Réduction de la pauvreté	1,5	68 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté, niveau qui demeure encore élevé ; la part des dépenses pro-pauvres dans le Budget de l'Etat : 36 % en 2006 et 38 % en 2007
iv)	Promotion du secteur privé	1	La volonté du Gouvernement à promouvoir le secteur promouvoir est manifeste ; mais le processus est lent : les principales mesures, notamment les textes juridiques et réglementaires, le guichet unique sont en cours de réalisation.
2	Développement institutionnel	1,0	
i)	Réforme des procédures d'exécution du budget	1	Renforcement des capacités opérationnelles de l'IGF/IGE est en cours de réalisation à travers l'informatisation de ces structures et l'automatisation du contrôle et de la liquidation de la Paie. Importantes mesures telles que la mise en place au sein du Pouvoir Exécutif comme du Pouvoir législatif, des Organes de suivi des Recommandations contenues dans les Rapports de l'IGF/IGE et de la Cour des Comptes, la mise en place d'une structure dédiée à la préparation budgétaire au sein du Ministère des Finances etc., n'ont pas été réalisées.
ii)	Système d'informations financières, de gestion et audit	1	Ce système est en partie affecté par la non réalisation des mesures prévues dans le PARE : i) achever l'élaboration du Manuel des procédures budgétaires et comptables ; ii) mettre en place au sein des Ministères à enjeux financiers importants des Services de contrôle interne et renforcer leurs capacités ; iii) mettre en place un guide des procédures internes et définir les techniques de certification comptable
iii)	Transfert de technologie	N.A	
iv)	Personnel par niveau de qualification (y inclus rotation) formation et contrepartie	N.A	
3	Durabilité	1,5	
i)	Engagement de l'emprunteur	2.0	Depuis les contreperformances du programme au cours du 2 ^{ème} semestre 2007, Le Gouvernement Burundais est déterminé à poursuivre et renforcer ses réformes
ii)	Cadre institutionnel	1,0	Les faiblesses institutionnelles sont nombreuses ; mais les mesures spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre du PARE connaissent de retards importants dans leur exécution
iii-viii)	Autres indicateurs	N.A	
	Taux de rentabilité interne	N.A	
	TOTAL	11	
	Performance Globale	1,4	Non satisfaisante

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

Matrice des Recommandations et action de suivi du Programme

ANNEXE 5

Principaux résultats et recommandations	Enseignements et recommandations	Actions et suivi	Responsabilité
Réalisation du programme	<p>- Inexécution de plusieurs actions visant à renforcer les capacités institutionnelles mesures</p> <p>-Retards dans la mise en œuvre de plusieurs mesures en particulier les Codes de travail, des investissements et des sociétés privées et publiques</p> <p>Absence de stratégie de privatisation dans le secteur café</p>	<p>- Consolider la stabilisation macro-économique et approfondir les réformes entreprises, notamment pour l'amélioration de la gestion des finances publiques et le développement du secteur privé</p> <p>- Parachever les mesures non réalisées dans le cadre du PARE I avec l'assistance de ses partenaires au développement;</p> <p>- Mettre en place d'un cadre institutionnel pour le suivi et l'évaluation des réformes ;</p> <p>- Procéder à l'audit du compte spécial et à l'élaboration du rapport d'achèvement du programme</p>	<p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement</p>
<p>Conception du programme</p> <p>- Réalisation/suivi</p>	<p>Les objectifs de croissance n'ont pas été atteints, la proportion des populations pauvres demeure élevée ; les dérapages budgétaires nécessitent un renforcement de la rigueur dans la gestion des finances publiques ainsi que une coordination adéquate des interventions des bailleurs des partenaires au développement.</p> <p>Dans la détermination du nombre et la nature des indicateurs assortis au programme, il n'a pas été tenu suffisamment compte des faiblesses institutionnelles en particulier dans le domaine statistique.</p> <p>Nécessité d'achever les reformes amorcées au cours de la période 2006-2007 et de renforcer la gouvernance. Ceci requiert le suivi approprié du programme du programme à travers des missions régulières et la forte implication de la Banque dans l'organisation de la CEP quel que soit le type de décaissement (unique ou échelonné)</p>	<p>Continuer à apporter son appui aux réformes économiques au Burundi, notamment à la lutte contre la pauvreté et à la Gouvernance et à maintenir la bonne coordination avec les bailleurs de fonds</p> <p>Prendre suffisamment en compte les faiblesses institutionnelles et identifier les indicateurs synthétiques adéquats pour suivre les performances de réalisation et de résultat du programme ;</p> <p>Être plus présente sur le terrain lors des prochains programmes de réformes structurelles</p> <p>Assister techniquement et financièrement gouvernement pour mettre en œuvre un nouveau programme de reformes prenant en compte les mesures inachevées ou non réalisées en priorité les mesures inachevées du PARE I</p>	<p>Banque</p> <p>Banque</p> <p>Banque</p> <p>Banque</p>

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES 2006-2007 (PARE)

Liste des documents consultés

ANNEXE 6

1. BAD : Burundi, programme d'appui aux réformes économiques, rapport d'évaluation septembre 2006
2. BAD : Burundi, Programme d'appui aux réformes économiques, rapport de supervision , janvier 2008
3. FMI : Burundi 6^{ème} Revue de l'accord au titre de la FRPC, Rapport n° 08/27 janvier 2008
4. Institut de statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi : Enquête 1-2-3 Dynamique de l'emploi et du chômage à Bujumbura, rapport d'analyse, août 2007
5. Ministère des Finances (Cellule d'appui au cadre de partenariat) : Matrice des réformes prioritaires des finances publiques 2007-2009
6. Projet d'appui à la gestion économique (PAGE) : Bilan annuel 2007 et perspectives 2007- 2009
7. Projet d'appui à la gestion économique (PAGE) : Page-Info n° 27 février 2008
8. PNUD : Rapport sur le Développement humain 2007-2008
9. UE : Appui budgétaire à la stabilisation macro-économique 9^{ème} FED 2007-2008 Convention N° 9736/BU